

coordonnateurs s'entend des coordonnateurs de l'accord établis en vertu de l'article 21.02 (Administration de l'accord – Coordonnateurs de l'accord);

droit de douane s'entend d'un droit de douane, d'un droit d'importation ou d'une imposition de toute nature perçue à l'importation ou à l'occasion de l'importation d'un produit, y compris une forme de surtaxe ou de majoration afférente à une telle importation, à l'exclusion toutefois :

- a) d'une imposition équivalant à une taxe interne instituée de manière compatible avec l'article III:2 du GATT de 1994 à l'égard de produits similaires, directement concurrents ou substituables de la Partie concernée, ou à l'égard de produits à partir desquels le produit importé a été fabriqué ou produit en totalité ou en partie;
- b) d'un droit antidumping ou d'un droit compensateur appliqué conformément à la législation interne d'une Partie;
- c) d'une redevance ou autre imposition conforme à l'article 2.11 (Traitement national et accès aux marchés pour les produits - Redevances douanières et frais analogues);
- d) des primes offertes ou perçues à l'égard d'un produit importé dans le cadre d'un mécanisme d'appel d'offres lié à l'administration de restrictions quantitatives à l'importation, de contingents tarifaires ou de niveaux de préférence tarifaire;

échancier d'élimination des droits de douane s'entend de l'annexe 2.04 (Traitement national et accès aux marchés pour les produits – Élimination des droits de douane);

entreprise s'entend d'une entité privée ou publique, constituée ou organisée légalement à des fins lucratives ou non, y compris une société, fiducie, société de personnes, entreprise individuelle, coentreprise ou autre association;

entreprise d'État s'entend d'une entreprise appartenant à une Partie ou contrôlée par elle au moyen d'une participation au capital;

existant s'entend du fait d'être applicable à la date d'entrée en vigueur du présent accord;

GATT de 1994 s'entend de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* de l'OMC;